



HAL
open science

Discours et pratiques d'innovation d'acteurs institutionnels autour de projets d'habitat dans les espaces périurbains

Kévin Chesnel

► **To cite this version:**

Kévin Chesnel. Discours et pratiques d'innovation d'acteurs institutionnels autour de projets d'habitat dans les espaces périurbains. Trajectoires des espaces périurbains - REHAL, Recherche-Habitat-Logement, Jun 2018, Nanterre, France. hal-02472520

HAL Id: hal-02472520

<https://hal.science/hal-02472520v1>

Submitted on 10 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Discours et pratiques d'innovation d'acteurs institutionnels autour de projets d'habitat dans les espaces périurbains – Le cas de Nantes-Saint Nazaire

Kévin CHESNEL

Séminaire REHAL, Paris Ouest Nanterre, 2018/06/14

Je vais vous présenter mon travail de thèse en contrat CIFRE avec l'agence d'urbanisme de la région de Saint Nazaire et le laboratoire CRENAU rattaché à l'Ecole d'architecture de Nantes où depuis un peu plus d'un an je m'intéresse à **comprendre pourquoi et comment la question périurbaine est ressaisie par l'action publique et les praticiens au prisme du projet.**

Introduction

Beaucoup de travaux concernant le périurbain se sont concentrés à étudier les morphologies, les modes de vies. Je propose ici que l'on s'intéresse aux acteurs et aux pratiques. Je distingue des pratiques « ordinaires » d'autres pratiques « plus exceptionnelles » comme le projet d'aménagement. Ma communication s'inscrit donc dans une recherche urbaine qui aborde l'urbanisme sous l'angle des pratiques professionnelles et se fonde sur le constat empirique que des professionnels de l'aménagement au sein des institutions s'engagent dans des expérimentations pour « **construire le logement autrement** » avec les opérateurs.

Sur le plan heuristique, il me semble intéressant de considérer les situations périurbaines comme des « analyseurs » d'une controverse entre « mise en ordre » et volonté d'expérimenter des manières alternatives d'habiter où le périurbain apparaît de nouveau comme un laboratoire idéal.

La problématique de la communication vise à se demander ce que recouvre cette revendication à « l'expérimentation ». **Quelles sont les pratiques associées et pourquoi les acteurs institutionnels revendiquent la nécessité d'un recours à « l'expérimentation » ?**

Mon **hypothèse** consiste à dire que ce recours à l'expérimentation est lié à une injonction conjoncturelle à « innover » mais aussi à une injonction à plus petite échelle (microsociologique). Malgré tout, le caractère « expérimental » ne semble pas si nouveau que cela, puisque ces structures font du projet urbain et expérimentent des méthodes « alternatives »¹.

Mon travail de recherche mobilise des méthodes ethnographiques et je m'appuierai ici plus particulièrement sur 2 projets menés par des acteurs publics dans lesquelles j'ai mené un travail d'observation participante complété par des entretiens avec des acteurs prenant part aux démarches.

- Dans un premier temps, nous reviendrons sur la description de nos 2 cas d'étude et nous nous attacherons à identifier les points communs entre ces deux démarches.
- Dans un deuxième temps nous reviendrons sur la construction de ces expérimentations, les épreuves de réalisation
- Enfin, nous verrons les impacts de ce recours à l'expérimentation sur les processus de projets et sur les pratiques.

¹ Michel Chauvière, « Entre expérimentation et innovation », *Revue française d'administration publique* no115, n° 3 (2005): 391-98, <https://doi.org/10.3917/rfap.115.0391>.

A- L'habitat « périurbain » – De la construction d'une problématique à la mise en place de processus « expérimentaux »

Un urbanisme de projet marqué par une injonction à l'innovation

Dès les années 1980, les lois de décentralisation favorisent le passage d'un urbanisme de plan piloté par l'Etat à un urbanisme de projet. L'organisation des acteurs au niveau local et la mise en concurrence des territoires² induite par ces dispositifs favorise le recours à l'expérimentation. La marche des territoires vers l'économie de la connaissance et l'évolution des périmètres professionnels³ questionnent les acteurs dans leur légitimité entraînant une quête d'innovation⁴. Par ailleurs, le contexte socio-économique actuel semble faire de l'innovation une « norme de comportement »⁵ encouragée par des dispositifs législatifs.

Mais alors qu'est ce qu'une expérimentation ? L'expérimentation désigne une « *Méthode scientifique exigeant l'emploi systématique de l'expérience afin de vérifier les hypothèses avancées et d'acquérir des connaissances* »⁶. L'innovation est différente ; « elle représente l'ensemble du processus social et économique amenant l'invention à être utilisée ou non »⁷. L'expérimentation se trouve donc entre l'invention et l'innovation. Ce qui nous intéresse ici est le recours à l'expérimentation en tant qu'innovation de méthode dans la production de l'habitat ; il s'agit d'innovations de procédés⁸.

Un contexte national favorable au périurbain

Mais comment ce contexte interagit avec les enjeux périurbains ? Pendant longtemps, les situations périurbaines, marquées par le processus d'étalement urbain font l'objet de nombreuses critiques à l'aune du développement durable. Au-delà du cadre normatif qui va progressivement s'imposer (SRU, Grenelles, ALUR), dès le début des années 2000, des expérimentations pour des projets d'habitat individuels groupés apparaissent avec les REX ou encore le programme Villa Urbaine Durable (2001-2012) pilotés par l'Etat via le PUCA. Cette dynamique prend de l'ampleur en 2011 avec le programme du PUCA « Du périurbain à l'urbain » puis avec les travaux du CGET à la fin 2015. Le rapport de Frédéric Bonnet remis en 2016 à Sylvia Pinel présente le périurbain comme un lieu d'innovation⁹.

Ainsi nous avons une injonction à l'échelle macrosociologique¹⁰ à innover par l'expérimentation, associé à un contexte national favorable sur le périurbain constituant un terreau fertile pour le développement de démarches de projets expérimentaux.

Deux démarches « expérimentales » distinctes

² Renaud Epstein, « Politiques territoriales : ce que les appels à projets font aux démarches de projet », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville* 34, n° 2 (2013): 91-102, <https://doi.org/10.1353/toc.2013.0021>.

³ Par évolution des compétences et des périmètres, on entend ici l'évolution des périmètres institutionnels et des périmètres de projets comme les EPCI ou l'avènement des pôles métropolitains, sur le plan des compétences nous pensons notamment aux injonctions à la participation qui redéfinissent les compétences attendues pour les urbanistes.

⁴ François Fleury, « Introduction - Innover ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 1 (30 janvier 2018), <http://journals.openedition.org/craup/280>.

⁵ Dominique Desbois, « Alter Norbert, L'innovation ordinaire. », *Revue française de sociologie* 42, n° 3 (2001): 591-94.

⁶ <http://www.cnrtl.fr/definition/exp%C3%A9rimentation>

⁷ Gérald Gaglio, *Sociologie de l'innovation*, 1^{re} éd. (Paris: Presses Universitaires de France - PUF, 2011). Page 11

⁸ Gaglio, *Sociologie de l'innovation*. Page 27

⁹ Frédéric Bonnet, « Rapport Frédéric Bonnet : aménager les territoires ruraux et périurbains », 2015, <https://www.territoires.gouv.fr/rapport-frederic-bonnet-amenager-les-territoires-ruraux-et-periurbains/>.

¹⁰ Akrich, Callon, et Latour, *Sociologie de la traduction*.

Voyons à présent comment ces 2 démarches en cours se déclinent :

La première est portée « le Pôle Métropolitain Nantes / Saint-Nazaire. Créé en 2012, le pôle métropolitain est à la fois un territoire – celui du SCOT Nantes Saint Nazaire - et une institution « métropolitaine » où les élus sont invités à développer des projets. Le projet « habitat périurbain » entre dans son programme d'action depuis 2016 et vise à « expérimenter des projets d'habitat durable sur 5 sites »¹¹. Portée par des professionnels de l'urbanisme, cette démarche vise à mettre au point une méthode de consultation des opérateurs permettant de garantir des projets d'habitat collectifs qualitatifs dans des communes périurbaines. Le pôle métropolitain s'est associé pour la démarche à un bureau d'étude en participation et a constitué un « groupe expert » comprenant des architectes, bailleurs et notaires.

La seconde démarche quant à elle est portée par l'agence d'urbanisme publique de la région de Saint Nazaire, l'adrn. Le projet de « recherche-action » intitulé « démonstrateurs pour l'habitat individuel périurbain » entre dans son programme partenarial annuel depuis 2016 et vise à « Expérimenter de nouveaux modes de production de projets d'habitat individuel sur 3 sites » par la mise au point d'une méthode de co-construction entre les différents acteurs du projet. Pour sa part, l'agence d'urbanisme s'associe à un architecte-urbaniste via une convention de recherche, un doctorant, des élus et des opérateurs.

Qu'y a-t-il d'« expérimentales » dans ces démarches? La mise en place de « protocoles » décrivant les actions à réaliser renforce cette idée / bien que les solutions dites innovantes résultent bien moins d'un « changement » que d'un mouvement. Par ailleurs, la mise en place de dispositifs évaluatifs et de suivis visant à valider les expérimentations ; comités scientifiques, groupes experts. Enfin, à l'image d'une expérimentation il s'agit de créer des modèles d'actions « reproductibles », dont l'enjeu est qu'ils puissent s'adapter aux spécificités locales.

4 justifications pour agir dans les territoires périurbains

Premièrement, un contexte local « tendu » marqué par une très forte croissance démographique¹²¹³.

Deuxièmement, les acteurs font le constat d'un échec des politiques publiques sur la limitation de l'étalement urbain et l'acceptabilité de la densité¹⁴. Les entretiens montrent que ces projets font suite à des demandes d'accompagnement des élus qui souhaitent se faire aider pour attirer des opérateurs absents aujourd'hui, concrétiser leurs objectifs de production de logement et retrouver une capacité de négociation. Ces élus sont principalement ceux de communes périurbaines qui se saisissent d'outils « métropolitain ».

Enfin, un troisième plan de justification apparaît commun à ces deux démarches, elles inscrivent cette démarche dans la continuité d'autres projets, un récit. Pour l'adrn, il s'agit de la poursuite d'enquêtes sociologiques¹⁵ et pour le pôle de la poursuite de réflexions sur la mise en œuvre du SCOT¹⁶. Ces justifications articulent des enjeux globaux et locaux.

Des « innovations » de méthodes empruntent de fortes similitudes

¹¹ Site internet du pôle métropolitain.

¹² Plus de 84 000 habitants supplémentaires en 5 ans sur le département. Source : INSEE 2014

¹³ La Loire atlantique comprend un taux de maisons individuelles nettement supérieur à la moyenne nationale bien que le nombre de logements collectifs produits dépasse aujourd'hui celui de l'habitat individuel.

¹⁴ La maison individuelle reste le lieu de vie idéal pour 82% des habitants. Département de Loire Atlantique, « La densité vue par les habitants », Enquête habitat, Mars 2017

¹⁵ Liza Martial Kerivel, « Familles en campagne, la fabrique individuelle de l'étalement urbain » (ADDRN, 2015).

¹⁶ Dans la poursuite de l'atelier des élus du SCOT métropolitain Nantes-St Nazaire.

Caractériser ces dispositifs expérimentaux nous aide à comprendre l'évolution des pratiques au sein de ces espaces. C'est par l'observation de temps de réunions et des documents produits dans le cadre de ces démarches (CCTP, appels d'offres, PPT...), que nous identifions ici plusieurs points communs. Premièrement, il s'agit dans les deux cas de « pallier au manque d'ingénierie¹⁷ territoriale¹⁸ ». Dans nos deux cas, la sélection des sites de projets se concentre sur « *des petites communes ou plus grosses mais qui sont assez éloignées des centres de Saint Nazaire et de Nantes* »¹⁹.

Deuxièmement, si ces deux démarches ne se positionnent pas sur les mêmes objets – habitat collectif et individuel – elles marquent une volonté de mettre à l'épreuve des marchés ; elles cherchent à pousser les opérateurs à une meilleure qualité de leur production.

Troisièmement, ces projets se démarquent par leur caractère « multi sites ». Plusieurs raisons évoquées par les acteurs : la réalisation d'économie d'échelles sur le plan de l'AMO, des économies d'échelles pour l'opérateur qui répond, un gain de « visibilité » pour la commercialisation. Par ailleurs, lors d'un entretien avec un promoteur, il m'indique développer d'ores et déjà des projets multi site démontrant la perméabilité entre pratiques ordinaires et exceptionnelles. Si l'idée d'une démarche multi-site permet de limiter les frais en matière d'ingénierie de projet elle semble favoriser la mise en concurrence des territoires²⁰ par le biais de procédures sélectives (AMI, appels à projet...).

Enfin, quatrièmement, ces deux démarches mettent en place des dispositifs participatifs.

Sur le plan des innovations « urbaines et architecturales », les deux démarches mobilisent la question de la modularité du logement et de la parcelle de manière à « *anticiper le BIMBY* », la question des limites et clôtures, d'espaces partagés (chambre, cellier) mais aussi celle de la performance énergétique des bâtiments au travers d'achats groupés de matériaux. Cela ramène les enjeux du périurbain à des dispositifs collectifs.

On voit qu'ici qu'à partir de deux démarches distinctes, les innovations de méthodes comportent de fortes similitudes.

B – Coconstruire des connaissances

Mais comment se construisent localement ces partenariats ? Je mobilise ici le cadre théorique de la sociologie de la traduction car nos deux « expérimentations » dépassent le simple cadre collaboratif contractuel, nous nous posons plutôt dans un cadre partenarial²¹ marqué par de fortes relations « d'interdépendances » et des épreuves.

LA PROBLEMATISATION – EPREUVE DES IDENTITES

La première traduction, appelée phase de problématisation, consiste à produire une question qui a pour effet de « *problématiser toute une série d'acteurs, c'est-à-dire d'établir de façon hypothétique*

¹⁷ Par ingénierie territoriale, nous entendons ici « Un ensemble de savoir faire permettant de gérer une organisation publique et ses champs d'activité, de se positionner dans un système d'acteurs et de mettre en œuvre une politique publique ». Elle apparaît comme nécessaire pour analyser des besoins, construire et conduire un projet permettant d'y répondre.

¹⁸ On parle ici de savoirs faire mais aussi de la faible capacité d'action financière qui entrave la maîtrise foncière et limite le poids de la collectivité dans la négociation.

¹⁹ Phrase prononcée par le directeur du pôle métropolitain lors du premier atelier citoyen.

²⁰ Epstein, « Politiques territoriales ».

²¹ Christine Audoux et Anne Gillet, « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 43 (1 mai 2011), <https://interventionseconomiques.revues.org/1347#tocto2n3>.

leur identité et ce qui les lient »²². La question est ici de comprendre comment les identités des acteurs se sont-elles jouées dans le cas des partenariats observés lors de la problématisation ?

Les 2 démarches comportent des similitudes et pour cause, elles avaient vocation à constituer une unique démarche à l'origine mais l'épreuve de la problématisation a engendré des divergences ; une équipe investiguant l'habitat individuel et l'autre le collectif.

Le second constat est que les acteurs ne participent pas de manière symétrique à la phase de problématisation. Ainsi, les urbanistes des deux organismes sont actifs, il en va de la légitimation du projet qu'ils portent. Les opérateurs quant à eux sont peu présents, ils sont interrogés par le biais d'une enquête de terrains où beaucoup soulignent le poids des normes et réglementations. Dans les deux cas, les élus participent à la problématisation et soulèvent les enjeux de « marchés immobiliers » contraignants.

Les enjeux d'identités sont forts pour chacun des acteurs et s'expriment au travers de la question de recherche : Décrypter les mécanismes de la production de l'habitat pour les uns, identifier des solutions réglementaires et opérationnelles pour les autres. Si les interactions sont fortes, des asymétries apparaissent et complexifient la mise en place des partenariats.

INTERESSEMENT - EPREUVE DES INTERÊTS

La phase d'intéressement consiste à « imposer et stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définis par sa problématisation »²³. La question est ici de comprendre comment se forment les alliances, de qui et de quoi ces associations sont faites ? Comment chacun fait valoir ses intérêts ?

Les opérateurs, dans le cadre de la démarche adrn, font le souhait que cette expérimentation se réalise dans les temps habituels de réalisation d'un projet car l'évolution rapide des marchés est un facteur d'instabilité. On le voit, le temps devient ici un actant fort de ces épreuves d'intérêts. Par ailleurs, les opérateurs revendiquent de pouvoir travailler là où un marché existe, un compromis sur le choix des sites de projets qui va s'effectuer. Enfin, si les opérateurs acceptent de « jouer le jeu » en travaillant à « bilan financier ouvert », certains souhaitent que soient conservés leurs « secrets de fabrique »²⁴ estimant qu'ils développent déjà des méthodes d'urbanisme négocié.

Dans la démarche de l'adrn, la méthode est négociée avec l'architecte-urbaniste et inscrite dans la convention de recherche, ces éléments deviennent constitutifs de la méthodologie qui est un second actant majeur.

Ces épreuves d'intérêts se jouent aussi avec les habitants. Au sein du groupe citoyen de la démarche du pôle, quelques-uns sont ici par curiosité, beaucoup dans le cadre d'engagements associatifs (assos de quartier, habitat participatif) ou professionnels (urbanistes) et désirent apprendre pour « faire bénéficier l'association de nouvelles connaissances » ou pour « développer un projet d'habitat participatif ». Ils deviennent de véritables passeurs entre des mondes. Cette volonté de mobiliser les ateliers comme un lieu de formation entraîne une demande de retour du groupe expert sur leurs productions en ateliers. Chacun négocie pour que ceux-ci prennent part au processus y retrouvent leurs intérêts dans un esprit de co-construction.

²² Michel CALLON, « ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION: La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique (1940/1948-)* 36 (1986): 169-208, <https://doi.org/10.2307/27889913>. Page 186.

²³ CALLON. Page 184

²⁴ Entretien du 18.04.18 avec un aménageur de la région.

ENROLEMENT - EPREUVE DES LEGITIMITES

L' enrôlement ou épreuve des légitimités consiste à définir et coordonner les rôles pour aboutir à une organisation. On se pose la question de qui s'attribue quel rôle ? Qui délègue quoi à qui ?

Pour la démarche adrnr, l'architecte-urbaniste fait valoir son rôle d'expertise sur les questions socio-économiques du périurbain. De plus, il fait valoir son rôle de « médiateur » de la démarche en faisant le « *go-between entre élus et opérateurs* ». Cette position d'intermédiaire se caractérise ici par la capacité de l'architecte non seulement à organiser les débats mais aussi à réaliser des pré-esquisses au fil de la co-construction du projet comme supports d'échanges. L'adrnr quant à elle s'attribue la coordination générale et la communication auprès des acteurs et le chercheur intégré à l'équipe a quant à lui un rôle de pilotage du projet, de description du protocole, et de restitution des résultats. En déléguant des tâches, il se retrouve dans une logique de gestion du projet plus que dans le cadre d'un processus de production scientifique²⁵.

Pour le pôle métropolitain, il est intéressant de voir que si l'institution s'attribue le rôle de coordinateur de la démarche, elle délègue les phases d'analyses à des bureaux d'étude.

Dans les 2 démarches, chaque partie prenante agit dans le cadre de fonctions légitimes même si certaines semblent remettre en cause des cadres établis (architecte n'est plus MOE mais médiateur, acteurs publics intéresse le privé)

C- QUELLE INFLUENCE CES DISPOSITIFS EXPERIMENTAUX ONT SUR LE PROCESSUS DE PROJET ET LES PRATIQUES ?

Alors finalement, pourquoi revendiquer l'expérimentation ?

Premièrement, face au retrait progressif de l'Etat dans les territoires et à la mise en concurrence de ceux-ci, l'enjeu de différenciation est important. Les organismes locaux sont amenés à différencier leurs stratégies et à élaborer des projets « innovants » en proposant de « valoriser les singularités du territoire et à jouer la différence »²⁶. Ainsi les structures elles-mêmes démultiplient leurs territoires d'interventions et interviennent toujours plus loin. Cette quête de nouveaux marchés passe ici par la volonté de maîtriser toutes les étapes - de la planification au projet urbain - élargissant leurs champs de compétences au risque de devenir à la fois prescripteur et acteur opérationnel – juge et partie.

Le recours à des démarches expérimentales implique un nombre important de personnes autour de la table ce qui permet aux structures de démontrer leur capacité à être et mettre en réseau. Au-delà, faire appel à des extérieurs (BET participation, architectes...) implique une capacité de prise recul et démontre la capacité à faire du projet urbain, négocié, avec des experts mais aussi des « habitants »²⁷.

Troisièmement, le recours à l'expérimentation semble permettre de faire face à l'incertitude du projet, et légitime l'action publique dans un contexte périurbain où l'action privé domine d'ordinaire. Enfin, les deux structures souhaitent à terme évaluer le dispositif et le « reproduire » et passer d'un mode « bricolé »²⁸ à un process rationnel. Ce pourquoi on préfère parler de « pratique » expérimentale a contrario de l'expérience qui elle n'apparaîtrait pas comme professionnelle.

²⁵ Audoux et Gillet, « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs ». Page 10

²⁶ Gilles Pinson, *Gouverner la ville par projet : Urbanisme et gouvernance des villes européennes* (Paris: Les Presses de Sciences Po, 2009).Page 60

²⁷ Michel Callon, Pierre Lascombes, et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique* (Paris, France: Éditions Points, DL 2014, 2001).

²⁸ Chauvière, « Entre expérimentation et innovation ».Page 392

>Des projets qui favorisent l'implication d'acteurs « intermédiaires²⁹ » alliés - L'épreuve de la représentation

Ces projets favorisent l'implication d'acteurs extérieurs. Ainsi, l'architecte et le groupe expert de la démarche du pôle deviennent des alliés pour faire face aux acteurs privés. Leur pratique qui pour certains peut apparaître comme « singulière », donc différenciante, devient un vrai atout pour les structures qui cherchent à innover, « *il est spécialiste des démarches dans le périurbain et le rural, c'est pour cela qu'il nous accompagne* ».

Dans les deux cas, on observe des temps destinés à la communication sur les démarches ; la restitution d'une analyse par des étudiants, un séminaire de recherche impliquant des acteurs extérieurs (Chargés de projet du PNR, chercheurs, praticiens). Ces temps de représentation participent de la légitimation des projets et mobilisent des acteurs qui se posent comme des alliés du projet en cours.

>Des projets qui intègrent en amont la question de l'usage et des services urbains par le biais de dispositifs participatifs mais aussi par une intégration dès les phases amont d'une pluralité d'acteurs via des process *ad hoc*. On observe deux niveaux de médiations³⁰ dans ces démarches : la médiation entre intervenants institutionnels et acteurs professionnels mais aussi la médiation avec les habitants démontrant la volonté d'un urbanisme négocié.

>Des projets qui favorisent les interactions public-privé – Faire avec le privé

Afin de s'assurer de l'aboutissement du projet, les sites sont maîtrisés sur le plan foncier : public ou bien privé. Ainsi, ces démarches « *remettent en cause des positions acquises, des rentes de monopole, des prérogatives et des intérêts³¹* » suscitant des interrogations quant aux rôles de chacun. Des partenaires s'interrogent ; « *vous ne pouvez pas aller voir les élus et identifier de futurs projets car c'est le rôle de porteurs d'affaires* ».

Cette recherche de compromis témoigne d'une capacité d'adaptation qui malgré tout questionne ces acteurs réflexifs sur leur rôle de médiateur auprès des privés dans ce processus d'intéressement.

Par ailleurs, ces pratiques remettent en cause les attributions classiques et diminuent le rapport donneur d'ordre/prestataire en estompant les rôles de MOE et MOA. Par exemple, l'architecte devient AMO mais utilise ses savoir-faires en conception comme compétence dans un monde de l'aménagement périurbain qui apparaît « flou ».

Conclusion - Une tentative de régulation des projets périurbains ?

Face à l'aveu de l'échec des politiques publiques visant à limiter l'étalement urbain, renforcée par des incitations fiscales (PTZ...), l'Etat via le CGET et le PUCA invitaient dès 2015 à « changer de regard » sur ces territoires³². Ces 2 démarches expérimentales s'inscrivent dans ce mouvement. Ainsi les acteurs publics cherchent à reprendre la main » non pas via la planification mais directement par le projet en agissant sur la chaîne de production et ses acteurs. Cela passe par la recherche d'une implication plus large des habitants et la revalorisation de la capacité de négociation des élus face au marché privé. Cette remise en cause du processus par l'adjonction d'intermédiaires ou la mise en place « d'appels à projets » démontre une volonté pour l'acteur public de réguler les pratiques des opérateurs tout en faisant avec eux... et d'institutionnaliser des pratiques « ordinaires » qui lui échappent aujourd'hui dans

²⁹ Laurent Devisme et Pauline Ouvrard, « Acteurs intermédiaires de la mobilisation territoriale : les enseignements des démarches de prospective-action », 2015, <https://doi.org/10.7202/1030952ar>.

³⁰ Maurice Blanc, « Métiers et professions de l'urbanisme : l'ingénieur, l'architecte et les autres », *Espaces et sociétés*, n° 142 (5 octobre 2010): 131-50, <https://doi.org/10.3917/esp.142.0131>.

³¹ Gaglio, *Sociologie de l'innovation*.

³² Paul Cary et Sylvie Fol, « Du périurbain stigmatisé au périurbain valorisé », *Géographie, économie, société* 18, n° 1 (18 mars 2016): 5-13, <https://doi.org/10.3166/ges.18.5-13>.

le périurbain. **Enfin, sur le plan spatial, si ces manifestes architecturaux vont à l'encontre d'une production générique, ne courent-ils pas le risque de devenir des modèles décontextualisés ?**

Bibliographie

- Akrich, Madeleine, Michel Callon, et Bruno Latour. *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Paris: Presses de l'École des Mines, 2006.
- Audoux, Christine, et Anne Gillet. « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction ». *Revue Interventions économiques*. Papers in Political Economy, no 43 (1 mai 2011). <https://interventionseconomiques.revues.org/1347#tocto2n3>.
- Blanc, Maurice. « Métiers et professions de l'urbanisme : l'ingénieur, l'architecte et les autres ». *Espaces et sociétés*, no 142 (5 octobre 2010): 131-50. <https://doi.org/10.3917/esp.142.0131>.
- Bonnet, Frédéric. « Rapport Frédéric Bonnet : aménager les territoires ruraux et périurbains », 2015. <https://www.territoires.gouv.fr/rapport-frederic-bonnet-amenager-les-territoires-ruraux-et-periurbains/>.
- Callon, Michel. « ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION: La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année sociologique (1940/1948-)* 36 (1986): 169-208. <https://doi.org/10.2307/27889913>.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes, et Yannick Barthe. *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. Paris, France: Éditions Points, DL 2014, 2001.
- Cary, Paul, et Sylvie Fol. « Du périurbain stigmatisé au périurbain valorisé ». *Géographie, économie, société* 18, no 1 (18 mars 2016): 5-13. <https://doi.org/10.3166/ges.18.5-13>.
- Chauvière, Michel. « Entre expérimentation et innovation ». *Revue française d'administration publique* no115, no 3 (2005): 391-98. <https://doi.org/10.3917/rfap.115.0391>.
- Desbois, Dominique. « Alter Norbert, L'innovation ordinaire. » *Revue française de sociologie* 42, no 3 (2001): 591-94.
- Devisme, Laurent, et Pauline Ouvrard. « Acteurs intermédiaires de la mobilisation territoriale : les enseignements des démarches de prospective-action », 2015. <https://doi.org/10.7202/1030952ar>.
- Epstein, Renaud. « Politiques territoriales : ce que les appels à projets font aux démarches de projet ». *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville* 34, no 2 (2013): 91-102. <https://doi.org/10.1353/toc.2013.0021>.
- Fleury, François. « Introduction - Innover ? » *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, no 1 (30 janvier 2018). <http://journals.openedition.org/craup/280>.
- Gaglio, Gérald. *Sociologie de l'innovation*. 1re éd. Paris: Presses Universitaires de France - PUF, 2011.
- Martial Kerivel, Liza. « Familles en campagne, la fabrique individuelle de l'étalement urbain ». *ADDRN*, 2015.
- Pinson, Gilles. *Gouverner la ville par projet : Urbanisme et gouvernance des villes européennes*. Paris: Les Presses de Sciences Po, 2009.